

Eau et développement au Maroc

BOUZIDI Abdelhamid

Prof. Sciences de l'environnement

**Directeur du Laboratoire des Sciences de l'Environnement et du
Développement**

Université Hassan 1^{er}, Faculté des Sciences et Techniques de Settat

Email : abouzidi@fsts.ac.ma

Et ab_bouzidi@yahoo.fr

Tél + 212 6 61 28 55 97

Eau et développement au Maroc

L'économie marocaine est une économie en développement à forte composante agricole. Depuis l'indépendance, cette économie a connu différentes réformes et orientations dont les plus importantes sont :

Une ressource irrégulière dans le temps

Les précipitations totales, estimées en moyenne à 140 Milliards de m³,

variables selon les années, dans un rapport de :

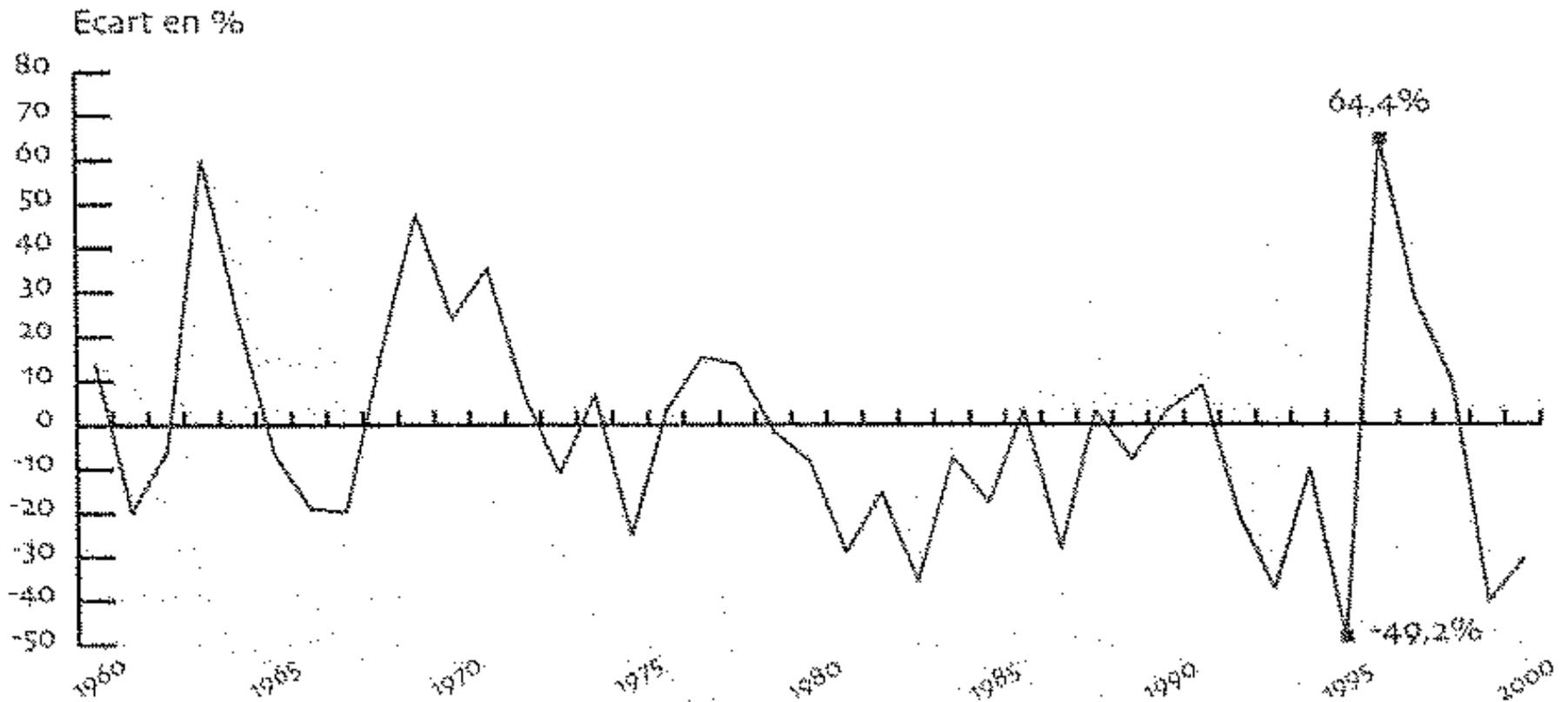
1 à 5, de 50 à 250 Milliards de m³, ce qui est d'une excessivité déconcertante.

Ces précipitations sont généralement concentrées dans les mois pluvieux de fin d'automne et d'hiver (Nov., Déc., Janv. et Fév.) et ne tombent que pendant un nombre de jours limité estimé à près de :

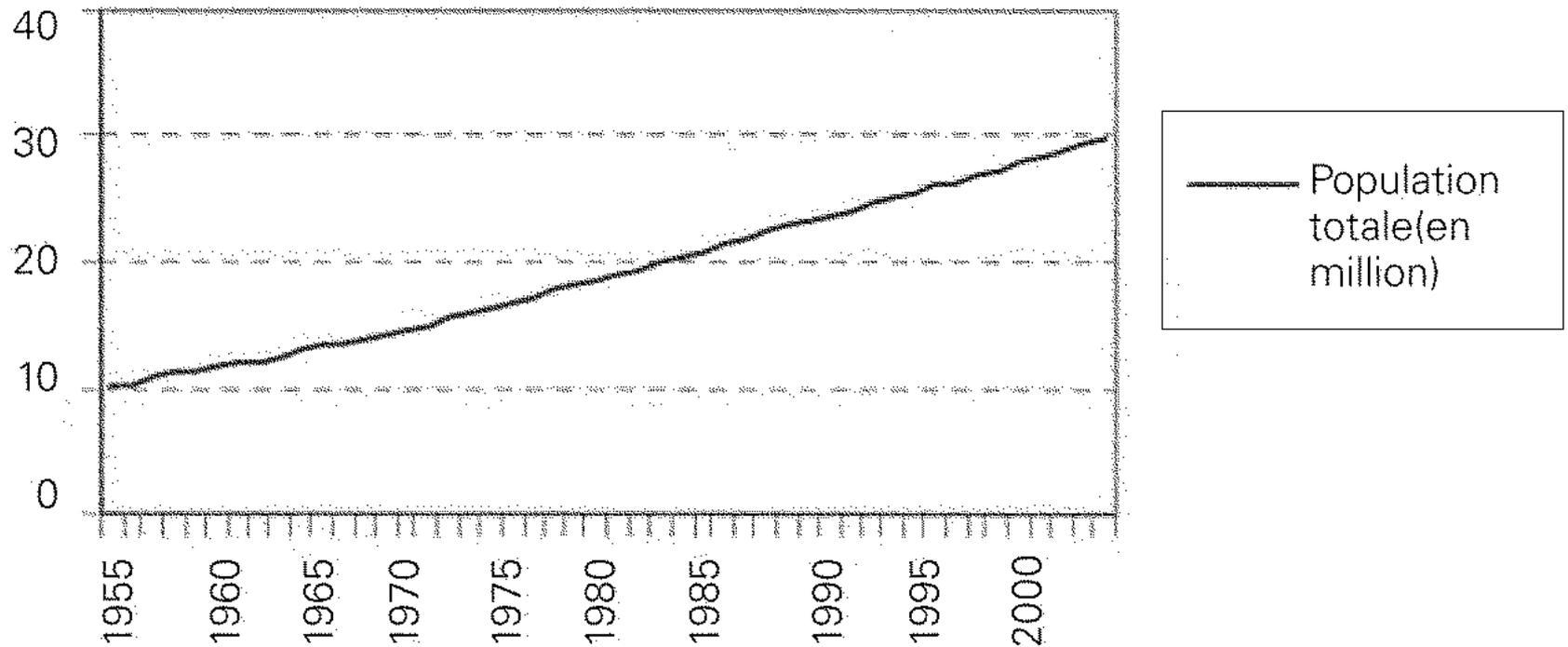
20 jours au Sud et

de 70 au Nord du pays.

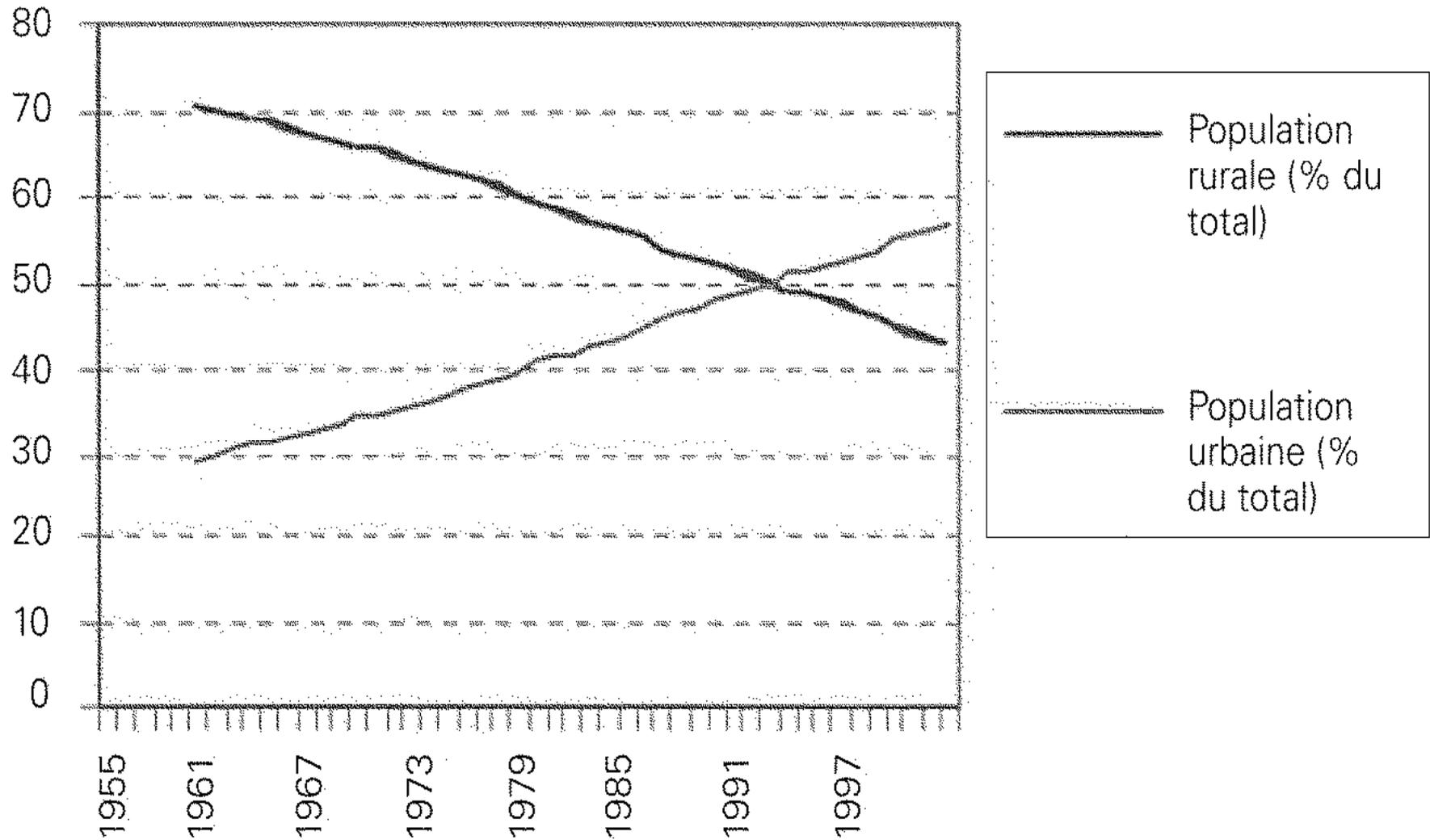
Ecart à la moyenne des précipitations annuelles sur l'ensemble du Maroc



Evolution de la population au Maroc



Evolution des populations rurale et urbaine





❶ Contexte de développement

❷ Démarches poursuivies

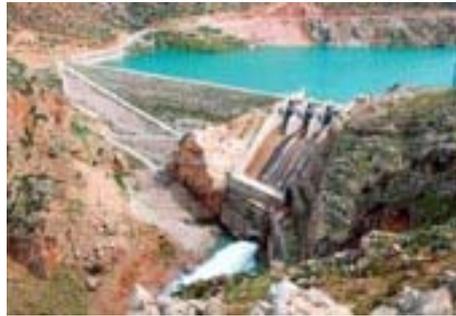
Contexte de développement

Le Maroc est un pays **semi-aride** avec une **répartition hydrique irrégulière** dans l'espace et dans le temps



Contexte de développement

De grands projets étaient nécessaires pour atteindre les objectifs de ce développement



Démarches poursuivies

Une approche traditionnelle

Démarches poursuivies

Investissement étatique en agriculture :
Une grande agro-industrie avec une irrigation
alimentée par des barrages



Démarches poursuivies

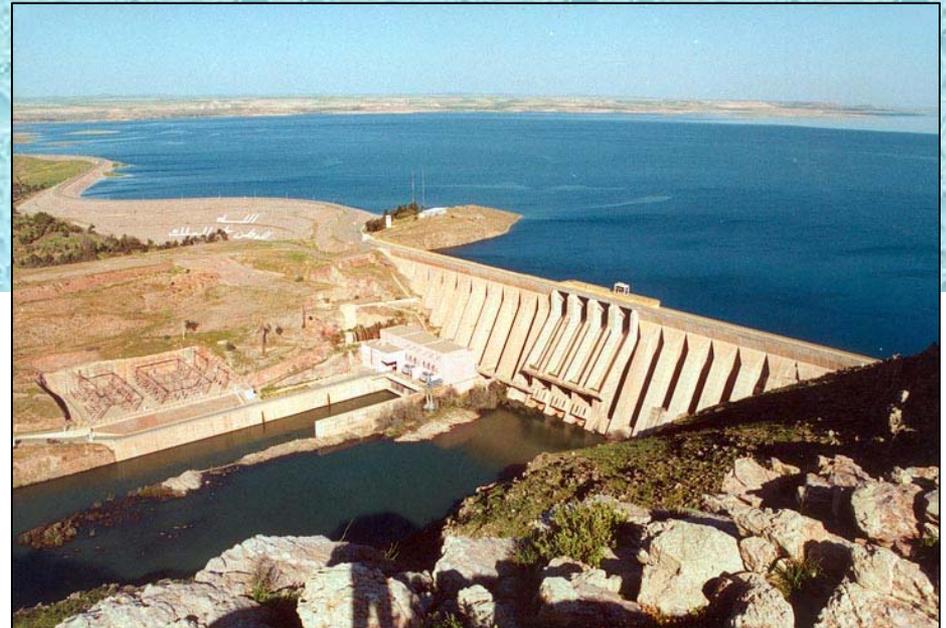
...Investissement étatique dans les services de base:

Approvisionnement sécurisé pour les services d'eau, pour les villes et l'industrie



Démarches poursuivies

.... Et par conséquent
un investissement étatique lourd pour des
infrastructures intra et interbassins....**Grands
barrages**



Durabilité: la voie à la gestion par bassin

Les années 90 :

Une tendance pour l'introduction de réforme du secteur de l'eau adoptant les principes de *Dublin* de gestion intégrée et de participation...

Durabilité: la voie à la gestion par bassin

✓ La disponibilité

- il faut gérer les volumes existants

✓ Le financement

- il faut structurer un secteur réellement autonome sur le plan économique

✓ Le technique

- il faut une nouvelle approche : gestion de proximité, intégration et implication des usagers

Réforme

Une meilleure gestion de l'eau est fondée sur les principes de proximité ainsi que sur l'implication des agents économiques et des usagers est à même de maîtriser les problèmes et répondre aux besoins.

C'est l'objectif de la loi sur l'eau, porteuses d'un *courant international* de réforme et de modernisation

➤ ***au Maroc la loi 10/95***



Cadre réglementaire et institutionnel

L'adoption de la Loi sur l'Eau 10-95 fut un pas de géant dans la voie de la modernisation du cadre institutionnel :

Création des Agences de Bassins Hydrauliques: décentralisation, concertation locale, ...

Principaux rôles :

- ✿ **Elaboration du PDAIRE ;**
- ✿ **Gestion concertée des R.E ;**
- ✿ **Réalisation des mesures qualitatives et quantitatives ;**
- ✿ **Gestion et contrôle du DPH ;**
- ✿ **Appui technique et financier aux action de dépollution et d'économie de l'eau ... etc.**

LA LOI 10/95 SUR L'EAU : UN OUTIL D'ORIENTATION DU SECTEUR VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'esprit de la loi :

- **L'option pour le développement durable**
- **Les principes de base :** participation, décentralisation, pollueur - payeur, préleveur - payeur
- **La ligne de conduite :** gestion efficace, équitable, soutenable

Les instruments :

- **Les ABH** Une agence décentralisée basée sur une participation des usagers d'eau
- **Le CSEC** Confirmation du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat : création d'une institution réelle
- **La planification** Une planification concertée pour une gestion concertée à l'échelle nationale et régionale
 - PNE
 - PDAIRE

Politique du Gouvernement : évolutions majeures

- **Loi sur l'eau** résolutement moderne, reconnaissant l'eau comme bien économique, ainsi que les principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur ».
- Institutionnalisation du **Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat**.
- Promotion d'une politique de **gestion de l'eau par la demande**, création **d'agences de bassins** comme cadre de concertation et outil de planification et de régulation des ressources en eau.
- Création du **Comité interministérielle de l'eau** pour renforcer la coordination.
- Amélioration de la **coordination interministérielle**, par le regroupement récent des secteurs de l'énergie ,des mines, de l'eau et de l'environnement en un seul ministère.

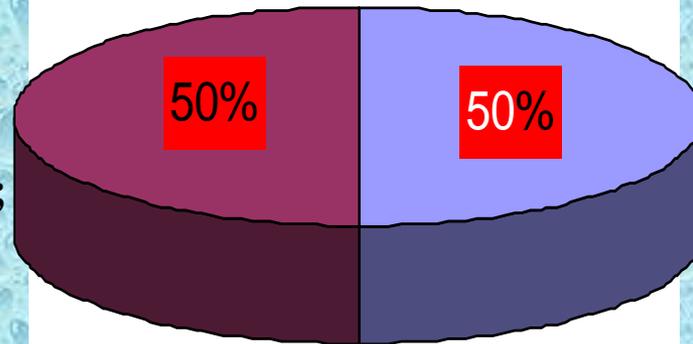
Politique du Gouvernement : évolutions majeures

Composition du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat

Représentants de l'État;

Représentants des A.B.H;

Représentants de l'ONEP, l'ONE et des ORMVA



Représentants des usagers de l'eau;

Représentants des assemblées des préfectorales et provinciales;

Représentants des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Représentants des associations scientifiques et professionnelles .

Politique du Gouvernement : évolutions majeures

Les attributions du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat

- Le Conseil examine et donne son avis sur :
 - La stratégie national en matière d'amélioration de la connaissance du climat et de son impact sur le développement des ressources en eau ;
 - Le plan national de l'eau;
 - Le plan d'aménagement intégrés des ressources en eau.
- La présidence d'honneur de Sa Majesté le roi;
- La présidence effective du Chef de Gouvernement;
- La tenue au moins d'une session par an.

Politique du Gouvernement : évolutions majeures

- **l'intégration des plans directeurs nationaux (SDAU, PNE, etc.).**
- **la décentralisation (Charte communale, Régions, élections, Charte Environnementale).**
- **Politique volontariste pour améliorer les taux de desserte en milieu rural (87% en 2009).**
- **Volonté politique de promouvoir les partenariats public – privé, pour l'eau agricole et l'eau potable comme pour l'assainissement.**

Gouvernance : La voie de la réforme

**En 2002: lancement d'un programme
d'ajustement structurel du secteur de l'eau
avec l'appui de l'Union Européenne.**

Gouvernance : La voie de la réforme

Pour l'actuel gouvernement, la réforme du secteur de l'eau est une priorité:

- **Le regroupement des secteurs de l'énergie, des mines de l'eau et de l'environnement dans un important département ministériel vise l'adoption d'une politique globale intégrée, à même de garantir une approche prospective en matière de gestion de l'eau, du climat et de protection de l'environnement, à la hauteur des défis présents et à venir.**

Gouvernance : La voie de la réforme

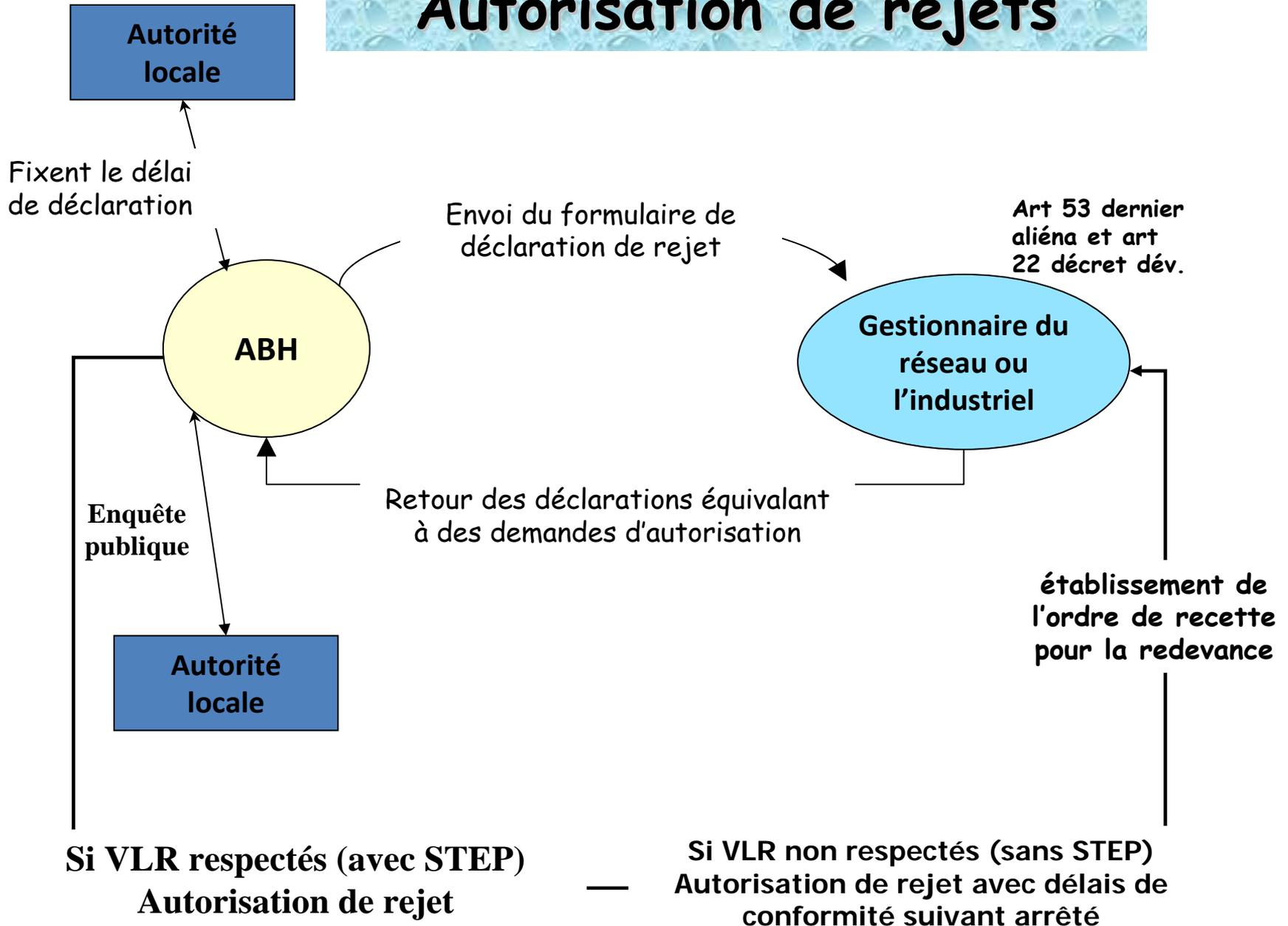
Les instruments principaux de la gestion et la planification intégrées dans le secteur de l'eau sont les **nouvelles agences de bassin**

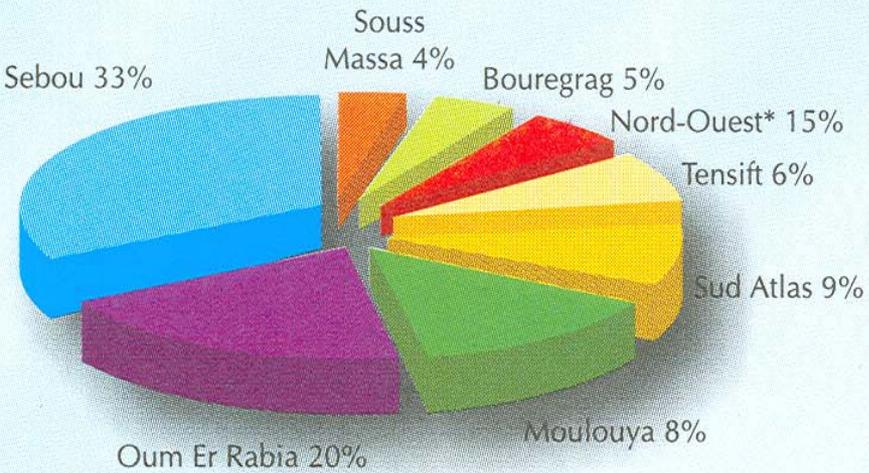
Durabilité: la voie à la gestion par bassin

La mise en oeuvre:

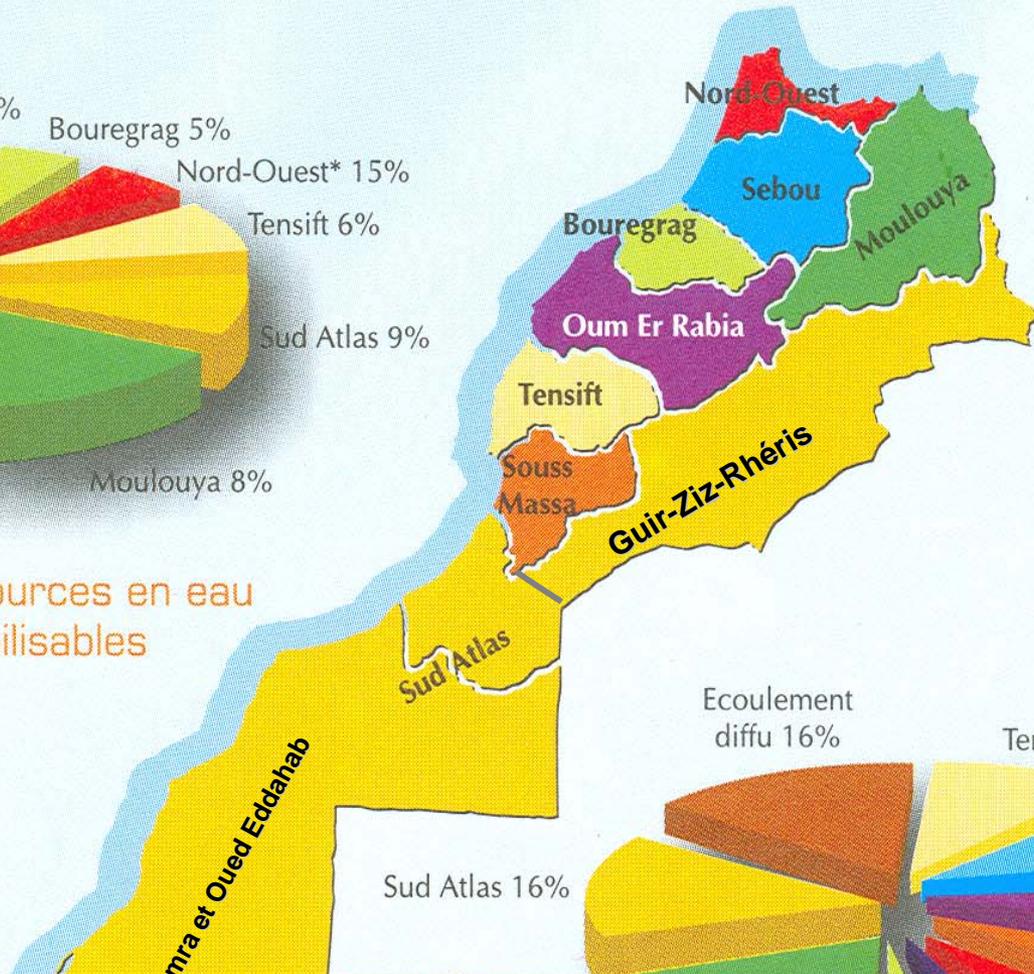
- **L'agence pilote : l'Oum Er Rbia en 1997**
- **La création de 6 agences de bassin en 2002**
- **La création de 2 agences de bassin en 2009**

Autorisation de rejets

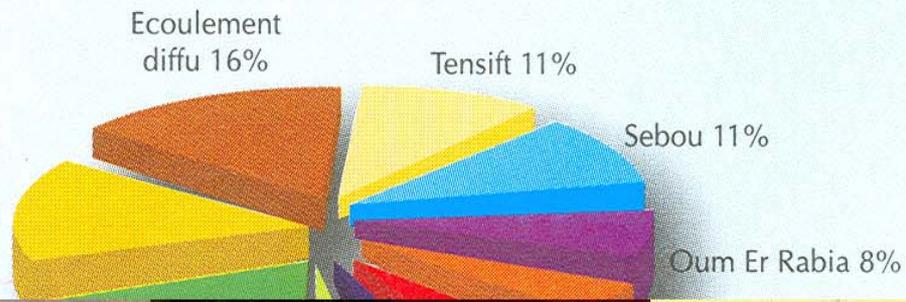




Répartition des ressources en eau de surface mobilisables



9 ABH
6 délégations
1 CPE/Province



Merci de Votre attention